



Aguessac, le 29 juin 2022

Objet : Séance du Conseil Municipal - Convocation

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la salle de réunion de la Mairie d'Aguessac :

Le jeudi 07 juillet 2022 à 18 heures 30 minutes (1).

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

- Projet de convention de coopération pour l'implantation et l'exploitation des stationnements vélos entre la Communauté de Communes Millau Grands Causses et la Commune d'Aguessac ;
- Destruction de frelons asiatiques ;
- Echange de deux terrains : parcelle AC n°7 Les Camps et rue des Quatre Vents chemin rural désaffecté ;
- Financement des panneaux photovoltaïques – Prêt de 50 000 € sur 12 ans ;
- Finances : décision modificative n°1 ;
- Questions diverses.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Anne PAILHAS**



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)

(1) Dans toutes les communes, y compris celles de 3 500 habitants et plus (où le délai habituel de convocation est de cinq jours francs), la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L. 2121-7 et L. 2121-11 du CGCT).